



Grille tarifaire pour l'année 2026-2027

Pour l'année 2026-2027, nous proposons à nouveau une tarification de base, médian ou de soutien, permettant à chaque famille de choisir le montant qui correspond à son budget et/ou à ce qu'il pense être la juste valeur de la qualité du travail fourni au collège Demotz par toute l'équipe.

Ces tarifs ne seront pas soumis à un quelconque quotient familial ou fiche d'imposition.

COLLEGE

Tarif de base_1		Tarif médian_2		Tarif de soutien_3	
Par an	Par mois	Par an	Par mois	Par an	Par mois
1155 €	105 €	1221 €	111 €	1298 €	118 €
Le forfait du repas du midi restera à 6,95€					

En accord avec les valeurs de l'Enseignement Catholique, nous comptons sur la solidarité de chacun. Solidarité qui permettra de continuer à proposer des projets pédagogiques de qualité et à poursuivre les investissements nécessaires à l'entretien et la mise aux normes de nos bâtiments.

Nous savons, d'ores et déjà, que vous saurez définir ce qui vous paraît le plus juste, dans le respect des plus modestes d'entre vous. Il n'y aura aucun jugement ni aucun justificatif à nous fournir. Nous faisons tout simplement appel à votre sens de l'implication dans la mesure de vos possibilités et nous y croyons.

Nous vous remercions pour votre confiance en notre établissement.

Stéphane JOUVEAU

Marie-Véronique Reynes

Président OGEC

Cheffe coordinatrice du groupe scolaire Démotz

Collège Démotz

Vous trouverez ci-après, les différents tarifs concernant les frais de scolarité, restauration et étude. Une facture globale annuelle est envoyée vers le 15 septembre.

Différents modes de règlement-vous sont proposés :

- **Prélèvement automatique** (conseillé) : 11 prélèvements de septembre à juillet
- **Paiement sécurisé en ligne** : Site Démotz- Ecole Directe
- Règlement total de la facture annuelle début octobre.
- Les familles pour lesquelles ces deux modes de règlement représentent une difficulté peuvent opter pour un paiement en 3 versements égaux début octobre, début janvier et début avril.

Deux relevés de frais annexes (fournitures diverses) vous seront envoyés début février et début juillet (pour solder l'année scolaire) **si nécessaire**.

Nous comprenons les difficultés de certaines familles sur le plan financier. La Direction étudiera avec elles, et au moyen d'une grille questionnaire, un mode particulier de paiement ou une réduction de leur contribution.

FRAIS D'INSCRIPTION : 80 euros déduits sur la scolarité de l'année. En cas de désistement les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

CONTRIBUTION FAMILIALE : Tarif de base, médian ou de soutien au choix des familles

Tarif de base_1		Tarif médian_2		Tarif de soutien_3	
Par an	Par mois	Par an	Par mois	Par an	Par mois
1155 €	105 €	1221€	111 €	1298 €	118 €

Cela comprend :

- la mise à disposition d'une tablette numérique IPad d'Apple. (pour le niveau 5^{ème}, 4^{ème}, et 3^{ème})
- les livres scolaires prêtés par l'établissement (pertes ou dégradations seront facturées en fin d'année),
- les activités pédagogiques,
- les animations culturelles et sportives,
- les photocopies,
- les cotisations diocésaines et de solidarité,
- les assurances,
- la photo de classe,
- les sorties diverses sauf voyages.

Les fournitures individuelles du type TD, petit matériel complémentaire, apparaîtront sur les relevés de frais annexes de février et juillet

RESTAURATION : 6,95€ / repas

Tous les élèves sont dotés d'une carte magnétique qui leur permet l'accès au repas. Celle-ci se recharge au rythme que les parents désirent par chèque, espèces, carte bancaire ou paiement en ligne (voir document).

Pour info : Coût de la carte magnétique (en cas de perte ou détérioration) : 20.00 €.

Pour débuter l'année, il est demandé aux familles de transmettre avant la rentrée un chèque d'un montant de 60,00 €, libellé à l'ordre de : groupe scolaire DEMOTZ. La carte sera ensuite rechargée en fonction des différents moyens de paiement mis à la disposition des parents.

ETUDE : 5 € par soir ou abonnement annuel : 500 € pour 4 soirs par semaine

LUNDI – MARDI – JEUDI - VENDREDI : de 16 h 45 à 17 h 30

Afin de ne pas perturber ce temps d'étude et pour des raisons de sécurité, aucune sortie n'est autorisée avant 17h30.

La fiche d'inscription sera transmise à la rentrée et devra être rendue dans la semaine pour que le paiement puisse être prélevé sur 11 mois en même temps que la scolarité pour les familles qui auront fait le choix des prélèvements automatiques.